

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L. – D.U.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf : 04/pfu/176197
N/Réf. : AVL/ah/BXL-1.4/s402
Annexe : 1 dossier comprenant 2 documents A4

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Eglise Saint-Jean Baptiste au Béguinage. Travaux structurels supplémentaires dans le cadre de la restauration globale des toitures de l'église.

Avis conforme.

Dossier traité par Mme C. Parades à la D.M.S. et par M. S. De Bruycker à la D.U.

En réponse à votre lettre du 23 novembre 2006 sous référence, réceptionnée le 24 novembre 2006, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 6 décembre 2006 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis **favorable sous réserve** de supporter les sablières des bas-côtés par des consoles en bois et non en métal, et de poursuivre les recherches concernant la charpente de la sacristie.

Cette demande concerne des travaux supplémentaires qui s'imposent dans le cadre de la restauration de la tour et des toitures 'hautes' de l'église St-Jean Baptiste (permis du 7/12/2004).

En sa séance du 7 août dernier, et à la demande de la Ville de Bruxelles, la Commission avait approuvé les grandes lignes des interventions proposées, tout en demandant des justifications complémentaires sur certains points. Cette demande de permis unique se compose donc de la demande initiale, complétée par un document A4 qui reprend les réponses des auteurs de projet aux remarques formulées par la Commission.

Les interventions proposées concernent des dégradations qui n'avaient pas été décelées en 2003 lors des études préalables, certains lieux étant inaccessibles à l'époque. De nouveaux désordres sont également apparus depuis l'élaboration de l'état des lieux. Alors que la toiture haute de l'église, disparue suite à l'incendie, avait été remplacée par une protection provisoire, de nombreux petits dégâts aux parties basses, existant déjà au paravent, n'ont pas été réparés et ont continué à causer des problèmes d'infiltration.

Réfection des chenaux

La tourelle nord ainsi que la charpente de la sacristie présentent d'importants problèmes de stabilité. Par ailleurs, plusieurs pannes et abouts de fermes, et certains voligeages sont en

mauvais état, en raison des désordres que présentent les chéneaux 'enclavés' contre les murs de la nef, du chœur et du transept. Les charpentes les plus touchées correspondent à celles dont les chéneaux présentent des défauts de pente résultant du manque de rigidité de leur système de support qui varie de toiture en toiture. Il est donc proposé de revoir entièrement le principe constructif de ces éléments. Ceci devrait également permettre la pose, dans le futur, d'échafaudages nécessaires aux travaux aux façades et aux vitraux. Des schémas ont été joints dans le document complémentaire. La Commission souscrit à cette manière de travailler.

Consoles supportant les sablières

A plusieurs endroits, les flèches que présentent les sablières et qui sont à l'origine des désordres constatés aux chéneaux, seront corrigées par le rétablissement du système ancien de support au moyen de consoles. Selon la demande, celles-ci seraient néanmoins prévues en acier galvanisé en non en bois comme les consoles anciennes dont les traces sont encore visibles et dont deux exemplaires restent en place dans chacun des bas-côtés. Cette option est prise en raison de la durabilité du métal par rapport au bois.

La Commission **ne souscrit pas à cette option et elle demande de réaliser les nouvelles consoles en bois** dans le respect des techniques anciennes. Les consoles qui subsistent présentent un assemblage moisé. La Commission conseille d'assembler les consoles de la même manière : il s'agit d'une technique relativement simple qui permet d'éviter la mise en œuvre des éléments de bois de grande dimension (et coûteux).

Poutre sablière au niveau de la sacristie

Du côté de la tour, la charpente de la sacristie reposait à l'origine sur une poutre-sablière *de dimensions très importantes* (le dossier est peu précis à ce sujet) mais dont l'état est très dégradé suite aux infiltrations d'eaux provenant de la plate-forme située entre la sacristie et la tour. Réalisée après la charpente, la plate-forme repose sur deux poutrelles en béton qui prennent elles-mêmes appui sur une cloison située dans la sacristie.

Il est proposé de remplacer la poutre-sablière en bois par une poutre en béton armé dédoublée par une nouvelle sablière en bois. Le choix du béton est motivé par l'inaccessibilité de la charpente et par la présence des poutrelles en béton soutenant la plate-forme. L'intervention permettrait aussi de dégager la sacristie en supprimant la cloison existante côté tour.

Selon la Commission, il serait peut-être préférable de remplacer la dalle en béton de la plate-forme accolée contre la tour par un plancher en bois afin de supprimer cet élément trop rigide. Ceci permettrait également de mettre en œuvre une nouvelle poutre sablière en bois supportant la charpente au-dessus de la sacristie. L'on optera donc **soit pour le remplacement de la dalle et la pose d'une sablière en bois, soit pour le maintien de la plate forme et le renforcement de la charpente telle que proposé.**

Le dossier actuel documente mieux que le dossier précédent la situation existante mais il reste vague sur la situation projetée. La Commission demande donc de poursuivre les recherches à ce sujet et de soumettre les plans d'exécution pour approbation à la DMS avant d'entamer les travaux proposés.

Réfection des charpentes

L'examen *de visu* des charpentes a été complété par une inspection globale des abouts d'entrait au résistomètre (voir document complémentaire, p. 5/17). Il apparaît que le nombre d'embouts dégradés a fort augmenté par rapport à l'estimation initiale. En conséquence, la Commission **approuve l'augmentation des quantités à remplacer** ainsi que le procédé d'intervention qui est proposé.

Elle note également que le resserrage des éléments des charpentes se fera au moyen de chevilles en bois, y compris pour les assemblages qui se sont ouverts (document complémentaire 17/17).

Chapiteaux de la tour

Le document complémentaire (p. 5/17) décrit les recherches qui ont été effectuées au niveau des pierres de la tour. La chute d'un fragment de volute est due à la corrosion d'un élément d'ancrage métallique. La Commission insiste pour qu'en cours de chantier l'inspection des pierres soit poursuivie et que la cause des infiltrations d'eau soit détectée, tel que proposé.

Restauration des tourelles postposée

La Commission prend note du fait que la restauration de la totalité des tourelles, à savoir des charpentes et des décors de stuc, feront l'objet d'une demande ultérieure. Ceci permettra aux auteurs de projet d'effectuer des études préalables plus poussées. **Le permis unique ne portera donc pas sur les interventions sur les tourelles** (voir dossier complémentaire, p. 3/17)

La Commission rappelle que celles-ci devront s'effectuer en fonction de la conservation maximale *in situ* des éléments en stuc qui décorent l'intérieur des lanterneaux. Au préalable, il faudra déterminer la nature exacte et l'état de conservation de ces éléments décoratifs ainsi que la manière dont ils ont été appliqués. Il est, en effet, important de comprendre de quelle manière ces éléments pourraient être déposés de manière non destructive si cela était inévitable.

Pour rendre aux charpentes leur rigidité, la Commission demande d'examiner une intervention par l'extérieur uniquement afin de préserver les stucs (même si l'intervention restait visible). Le choix des interventions devra se fonder sur un diagnostic bien précis, notamment en ce qui concerne l'étendue des attaques par les insectes xylophages.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (C. Parades) / A.A.T.L. – D.U.